



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

ERDRE

AVIS A LA BATELLERIE 2025-07-03

- ORIGINE** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Transports et Risques
- EMPLACEMENT** : entre la cale du Port Mulon et la douve des Mares Noires
commune de Nort-sur-Erdre
- FAIT A SIGNALER** : Interdiction stationnement, amarrage et autre escale
Vu l'arrêté préfectoral n° ddtm-2025-07-03
- DATE** : du 3 au 7 juillet 2025

Les usagers de l'Erdre sont informés de l'interdiction de stationnement, d'accostage et autre escale de toutes embarcations sur les 2 rives entre la cale du Port Mulon et la douve des Mares Noires du jeudi 3 juillet 2025 à partir de 8 h 00 jusqu'au lundi 7 juillet 2025 à 14 h 00.

Le, 24 juin 2025
Pour le directeur départemental des
Territoires et de la Mer